



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Direction Générale des
Territoires et Mer

Cayenne, le 17 septembre 2021

Direction de la Mer, du
Littoral et des Fleuves

Service des Affaires
Maritimes Littorales et
Fluviales

Unité « Stratégie,
Environnement et
Gestion du Domaine
Public »

Affaire suivie par:

Joanne PEPIN

Tél. 05 94 35 05 93

mail :

joanne.pepin@developpement-
durable.gouv.fr

**Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)
du Domaine Public Maritime naturel (DPMn)
Commune de Cayenne – Plage de Montabo**

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane le 06 septembre 2021, afin d'exploiter à des fins commerciales, une terrasse démontable d'une superficie de 263 m² sur le DPMn, sur le territoire de la commune de Cayenne.

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- * l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- * l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- * les installations seront autorisées pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature de l'AOT. A l'issue, elles devront être démontées et le DPMn remis en état,
- * l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- * toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Direction Générale des Territoires et de la Mer,
- * la redevance annuelle relative à l'occupation sera déterminée par la Direction Régionale des Finances Publiques de Guyane (DRFIP) en fonction de sa nature,

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer **un dossier complet** de demande d'AOT avant le **04 octobre 2021** à 16h30 auprès de la DGTM de Guyane, par courrier recommandé ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

adresse postale :

Direction Générale des Territoires et de la Mer
Direction de la Mer, du Littoral et des Fleuves
Service des Affaires Maritimes Littorales et Fluviales
2 bis rue Simon Mentel
97300 Cayenne

adresse électronique : flag-deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr